

**Nombre de membres**

**Séance du lundi 15 janvier 2024**

**en exercice** : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 22 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Alain MIQUEL.

**Présents** : 10

**Sont présents** : Alain MIQUEL, Antoine FERNANDEZ, Marina DA COSTA, Pascal MAURY, Martine CASTERA, Jean-Pierre DOUMENS, Daniel LARDEAU, BERNADAC-DESCOMBES Régine, Jean-Pierre RAYNEAU, GONDAL Alain

**Votants** : 10

**Sont excusés** : Stéphanie BARATA

**Secrétaire de séance** : Marina DA COSTA

Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil Municipal présents les vœux reçus des communes et service de l'état ainsi que les remerciements suite aux obsèques d'un membre de la famille d'un habitant.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

**Délibération pour l'ouverture du 1/4 des crédits des dépenses en investissement avant le vote du BP 2024 DE 001 2024 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme tous les ans de délibérer pour l'ouverture du ¼ des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024.

Il rappelle que cela permet de mandater des dépenses de 2023 sur 2024.

Il propose les montants ci-dessous :

<b>Chapitres</b>	<b>Crédits ouverts en 2023</b>	<b>Crédits reportés ou restes à réaliser 2022 inscrits au BP 2023</b>	<b>Crédits prévus 2023 après déduction, des restes à réaliser</b>	<b>Affectation des crédits pour 2024</b>
<b>20</b>	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
<b>204</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>21</b>	175 678,74 €	20 000,00 €	155 678,74€	38 919,69 €
<b>23</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**Vote : accord à l'unanimité**

**Travaux d'investissement 2024-DETR et FDAL 2024-Travaux de voirie-Ruelles du Barry d'en Bas et de Sinsat- DE 002 2024 :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents de poursuivre la réfection de la voirie de la commune.

Il explique qu'il est nécessaire de procéder au goudronnage des ruelles du Barry d'en haut et de Sinsat, sur la partie communale.

Il informe que le montant des travaux s'élève à 16 367,50 € H. T., et propose le plan de financement suivant :

Subvention FDAL (30%)	4 910,25 € H. T.
Subvention DETR (30%)	4 910,25 € H. T.
Fonds propres (40%)	6 547,00 € H. T.

**Vote : accord à l'unanimité**

**TRAVAUX INVESTISSEMENT 2024-DETR et FDAL 2024-Mobilier archives et secrétariat -N° DE 004 2024 :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir le mobilier nécessaire au rangement du bureau de la secrétaire de Mairie et des archives.

Il informe que le montant d'acquisition du mobilier d'élève à 5 886,35 € H.T, et il propose le plan de financement suivant

Subvention FDAL (30%)	1 765,91 € H. T.
Subvention DETR (30%)	1 765,91 € H. T.
Fonds propres (40%)	2 3 54,53 € H. T.

**Vote : accord à l'unanimité**

**Attribution de la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle - N° DE 005 2024 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'État a mis en place une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale, et qu'il souhaiterait la mettre en place sur la commune.

Il explique que ça implique de la donner à tous les agents en poste sur la commune.

Un des membres du conseil municipal prend la parole et explique qu'à son avis, que seuls les agents présents devraient en bénéficier.

Un des membres demande ce qu'il en est de l'agent en représentation syndicale, le 1<sup>er</sup> adjoint et Mr le Maire répondent qu'un courrier est en cours de rédaction à destination du Centre de Gestion de l'Ariège pour demander les démarches légales à effectuer car l'agent en question n'a pas eu d'arrêté d'autorisation spéciale d'absences et ne s'est pas présenté à son poste au cours du second semestre 2023 et pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Un des membres du Conseil Municipal demande s'il y a une possibilité de donner aux agents présents une prime de montant équivalent afin de ne pas les pénaliser. Monsieur le Maire répond qu'il faut voir ce qui est légal.

Monsieur le Maire propose de mettre en place la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

**Vote : Refus à l'unanimité**

**Questions diverses :**

➤ **Tracteur :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le tracteur est revenu de dépannage en date du 12 janvier 2024 et qu'ils ont recalé tout le boîtier électronique et que tout fonctionne à nouveau.

➤ **Passerelle derrière l'église :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que la passerelle qui était fermée au public par sécurité a été entièrement refaite et qu'elle est de nouveau accessible.

➤ **Balançoire parc enfants :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a commandé de l'acacia afin de refaire le portique qui s'est détérioré avec le temps.

➤ **Local archives mairie :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le maçon est venu terminer le placoplâtre et qu'il reste le sol à peindre en gris et l'électricité à terminer.

➤ **Chats :**

Monsieur le Maire donne la parole au 1<sup>er</sup> adjoint.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint explique qu'il a pris contact avec Mme MARTY de l'Association Chats Errants et il explique qu'il est nécessaire soit de signer une convention tripartite avec l'Association et un vétérinaire pour bénéficier de tarifs avantageux soit de capturer les chats directement et de les amener chez le vétérinaire pour la stérilisation des mâles et femelles : 53 € le mâle, 63 € la femelle et 72€ la femelle en gestation.

Il explique que c'est une obligation légale à la charge de la mairie de veiller à l'hygiène et la salubrité de la commune.

➤ **Containers à ordures :**

Une des membres du conseil municipal demande quand est-ce que les containers des poubelles vont être changés, Monsieur le Maire répond que la CCHA est en cours d'étude des nouveaux emplacements sur l'ensemble des communes adhérentes et que pour le moment il n'a pas eu d'informations données.

➤ **École -SIVE Pays de Beille :**

Un des membres du Conseil Municipal demande où en est le projet de la nouvelle école.

Monsieur le Maire répond que la commune de Les Cabannes a à sa charge un autofinancement de 950 000€ pour l'ensemble des travaux.

L'appel d'offre pour le choix de l'architecte est en cours et les travaux devraient commencer courant 2024.

➤ **Projet garage employé technique :**

Une des élues demande où en est le projet de construction de garage pour l'employé communal. Monsieur le Maire répond qu'il faut reprendre les plans réalisés en 2010 et voir ce qu'il est possible de faire.

➤ **Station épuration :**

La déléguée de la commune au SMDEA informe les membres du conseil Municipal que la station d'épuration sera agrandie après les travaux d'assainissement urgents de la commune de Les Cabannes.

➤ **Tout à l'égout :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une habitante du chemin de Verger a demandé suite à des problèmes d'assainissement individuel s'il serait possible de raccorder sa maison au tout à l'égout communal, et il propose également de raccorder la maisonnette en hauteur.

Il informe qu'il profiterait de ces travaux pour effectuer le raccordement au pluvial si c'est faisable.

➤ **Voie à mobilité active (VMA) :**

Un des membres du conseil municipal demande si Mr le Maire a obtenu une réponse concernant la mise en place des plots pour l'accès aux parcelles privées. Monsieur le Maire répond que malgré sa conversation avec la responsable de projet, il n'a toujours aucun retour et propose de lui adresser un mail.

➤ **PCS (Plan communal de Sauvegarde) :**

Un membre du Conseil Municipal, qui en collaboration avec Mr le Maire, s'occupe de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a découvert une application, à télécharger sur les portables par les habitants, pour transmettre les informations en cas de risques. Il s'agit de Panneau Pocket, ainsi cette application pourra également servir à la diffusion de toutes informations (animations, arrêtés municipaux, travaux etc...).

Il faut voir quel est le coût de cette application et comment procéder à la diffusion des infos.

➤ **Natura 2000**

Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informent les membres du Conseil Municipal que Natura 2000 recherche un président régional et propose à Mr MAURY Pascal, en tant qu'agriculteur de participer à la réunion prévue à cette élection, et voire éventuellement de postuler au poste.

Il répond qu'en fonction de ses activités il verra s'il le peut ou pas.

Monsieur le Maire doit communiquer la date de la réunion à Monsieur Maury.

➤ **Panne éclairage public :**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal dès lors qu'ils constatent qu'un lampadaire est en panne de relever le numéro du poteau et de le transmettre à la secrétaire afin qu'elle fasse la déclaration auprès du SDE 09 pour dépannage.

**SÉANCE LEVÉE à 20h30.**